Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260402-D2026_023-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 2
Votants : 15
Pour : 12 Contre : 1

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept mars 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
MONTAUX Sylvie donne pouvoir à BOUDOUYA Ali.

Secrétaire de séance nommée : MARGUERITTE Valérie

2026-023 : SIGNATURE DEVIS – TRAVAUX DE LA PASSERELLE

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

Au programme du mandat précédent, il a été convenu de démolir et de reconstruire la Passerelle de la commune, pour une raison de sécurité, mais également pour que les germinois puissent profiter, avant l'été 2026 de son utilisation.
Pour le nouveau mandat, une continuité du projet a été décidé par la nouvelle équipe municipale.

Deux propositions de devis ont été proposé à la commune :

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
AGRIO SERVICES	35 350 €	42 420 €
SR GP METAL	33 209,16 €	39 850.99 €

Le Maire, après délibération, propose à l'ensemble du conseil municipal de procéder à un vote afin de connaitre l'avis du conseil sur la signature d'un devis ce jour :
pour : 9 ; contre : 5 ; abstention : 1

Le conseil municipal, après avoir délibéré (pour : 12, contre : 1, abstention : 2) :
DECIDE de signer le devis de l'entreprise SR GP METAL pour effectuer les travaux de la Passerelle pour un montant de 33 209,16 € H.T., soit 39 850,99 € T.T.C. ;
INSCRIT les crédits au budget principal 2026 ;
AUTORISE le Maire à signer le présent devis et effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
Ille-et-Vilaine